

# **FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL**

## **LIGUE REGIONALE DE HAND BALL**

Maison de Jeunes Saidi Rachid -BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

---

commission de Règlement qualification et de Discipline

**P.V.N° 05**

**REUNION DU.04/01/2017**

<u>Membres Présents:</u> MM. HAMICHE SALAH	PRESIDENT
BAADACHE HAMID	MEMBRE
BOUMEDIENE ALI	MEMBRE

**Ordre du *j*our**

- ETUDE DES LIBERATIONS
- AFFAIRES DISCIPLINAIRES

## AFFAIRE N° 80

Rencontre ASH – CRBAF du 31/12/2016

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport du délégué.
- Vu les articles 151-153-154 et 155 des R.G.
- Vu l'article 37 du BSDF.

### LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par forfait au profit du CSA ASH HELIOPOLIS sur le score de (12-00) avec défalcation d'un point sur le décompte général du CRBAF (art 155 des R.G).
- Une amende de 100 000.00 da est infligée au CSA CRBAF payable sous quinzaine (art 37 du BSDF)

## AFFAIRE N° 81

- Vu la demande de libération du joueur KHATIR MED ELAMINE formulé par le club SBOD OULED DJELLEL
- Vu la lettre de libération du club IJSKAIS
- Vu la licence et bordereaux du joueur sus cité
- Vu le versement des droits de libération d'un montant de 5000.00 da (Art 10 du BRRF).

### LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur KHATIR MED ELAMINE licence N°07/29 est qualifié au profit du SBOD à compter du 04.01.2017.

N.B :- La période du prêt est fixée du 01 au 31 janvier 2017



La séance fut levée à 11h30

